

	PROCEDURE PRISE EN CHARGE D'UNE LEGIONELLOSE NOSOCOMIALE AU CH TOURCOING	PG SPI-SUR 004 v2	
		Date 01/2006	n° page 1/3

OBJET

Mesures à prendre dans l'établissement en cas de diagnostic d'une légionellose possiblement nosocomiale acquise dans l'établissement

DOMAINE D'APPLICATION

Ensemble des services

PERSONNEL CONCERNE

Cliniciens, bactériologiste, UHLIN, services techniques

REFERENCES

Références législatives, réglementaires et normatives

Circulaire DGS n° 243 du 22/04/2002 relative à la prévention du risque lié aux légionelles dans les établissements de santé
 Circulaire N°DGS/SD5C/SD7A/DESUS/2005/323 du 11 juillet 2005 relative à la diffusion du guide d'investigation et d'aide à la gestion d'un ou plusieurs cas de légionellose.

Circulaire DGS n° 493 du 28/10/2005 relative à la prévention du risque lié aux légionelles dans les établissements sociaux et médico-sociaux, d'hébergement pour personnes âgées.

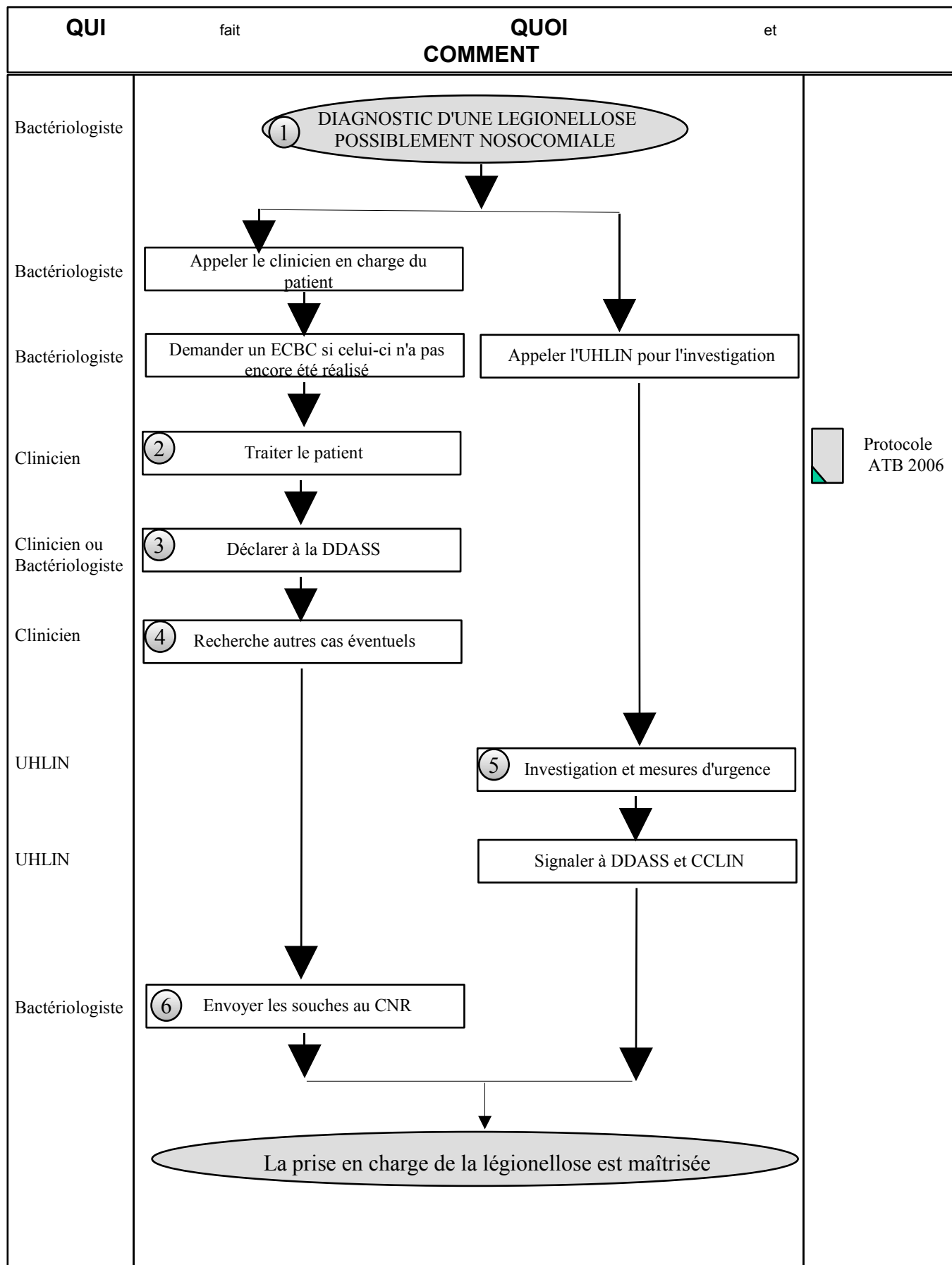
LISTE DES ANNEXES

DEFINITIONS ET ABREVIATIONS

CLIN : Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales

UHLIN : Unité d'Hygiène et de Lutte contre les Infections Nosocomiales

Rédaction (nom et fonction)	Date Visa	Vérification (nom et fonction)	Date Visa	Approbation support (nom et fonction)	Date Visa
S. ALFANDARI : praticien hygiéniste	02/2006	M. CAILLAUX : présidente du CLIN	03/2006	O. MUNSCH : directeur qualité	



1- DIAGNOSTIC D'UNE LEGIONELLOSE NOSOCOMIALE

La suspicion diagnostique est posée par le laboratoire sur le résultat :

- De l'antigène urinaire ou
- De la culture de légionelle ou
- Sur la sérologie légionelle

Chez un patient ayant fréquenté le CH Tourcoing dans les dernières semaines.

2- TRAITER LE PATIENT

Il n'est pas nécessaire d'isoler le patient (pas de contamination interhumaine)

Traitement curatif [levofloxacin +/- (rifampicine ou clarithromycine) : Cf protocoles antibiothérapie 2006]

3- DÉCLARER A LA DDASS

Déclaration obligatoire à la DDASS (Tel : 03 20 18 33 44 / Fax : 03 20 18 34 78) par le clinicien en charge du patient ou le bactériologiste.

4- RECHERCHER L'ANTIGENURIE LEGIONELLES

Recherche d'antigénurie légionelle chez les patients présentant une symptomatologie pulmonaire. Le dépistage pourra être étendu à tous les patients du service si d'autres cas étaient identifiés.

5- RÉALISER L'INVESTIGATION ET LES MESURES D'URGENCE

Identification du parcours hospitalier du patient.

Recherche d'une exposition au risque pendant l'hospitalisation

Prélèvements de points d'eau fréquentés par le patient à la recherche de légionelles

Chambres

Douches

Autres sources éventuelles d'exposition

Arrêt des douches ou pose de douchette filtrante dans le(s) service(s) fréquenté(s) par le patient dans l'attente des résultats.

Arrêt des bains dans le(s) service(s) fréquenté(s) par le patient dans l'attente des résultats.

Signalement externe par l'UHLIN à la DDASS et au CCLIN=Rédaction de rapports d'étape de l'investigation

6- ENVOYER LES SOUCHES

Envoi des souches isolées du patient et de l'environnement au CNR des Légionelles

Hôpital Edouard Herriot, Laboratoire de Microbiologie, bat 10

5, Place d'Arsonval 69 437 Lyon cedex 03

Téléphone : 04 72 11 07 62

Fax : 04 72 11 07 64